

SOMONFI

Société par actions simplifiée à associé unique

Capital social : 1 000 000.00 €

Siège social : 37 avenue Elie de Beaumont 14150 OUISTREHAM

RCS CAEN 879 478 766

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 22/01/2025

A Ouistreham

9 heures 00

Au siège de la Société,

L'associé unique de la société SOMONFI, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 000.00 €, ayant son siège social à OUISTREHAM (14150) 37 avenue Elie de Beaumont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 879 478 766 s'est réuni spontanément, en son siège social, en Assemblée Générale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste MONTES,

Est présent :

Monsieur Jean-Baptiste Jean Raymond MONTES demeurant à OUISTREHAM (14150) 37 avenue Elie de Beaumont, né à TALENCE (33) le 02 octobre 1977,

Propriétaire de la totalité des 100 000 actions composant le capital social.

Monsieur Le Président constate que l'associé unique est présent et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Extension de l'objet social.
- Transfert du siège social.
- Modification du premier alinéa du 3- de l'article 11 des statuts,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la Société à :

- L'achat, la vente et la location de tous véhicules automobiles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence l'associé unique modifie l'ARTICLE 2 – OBJET des statuts de la société de la manière suivante :

De :

La société a pour objet, en France et à l'Etranger :

- ✓ La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations ;
- ✓ L'acquisition par tous moyens, la gestion, la rétrocession en tout ou partie de tout portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux et autres titres de placement ;
- ✓ L'exercice de tous droits et obligations attachés auxdits titres ;
- ✓ Tous conseils, études, assistance et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative et comptable, financière et commerciale ;
- ✓ Toutes prestations de service ;
- ✓ La direction de sociétés, la gestion, l'organisation, l'animation financière et commerciale de ses filiales ;
- ✓ La responsabilité commerciale et la gestion des sociétés du groupe ;
- ✓ Acquisition, cession et gestion de tous biens immobiliers et de toutes sociétés à prépondérance immobilière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, immobilières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation.

En :

La société a pour objet, en France et à l'Etranger :

- ✓ La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations ;
- ✓ L'acquisition par tous moyens, la gestion, la rétrocession en tout ou partie de tout portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux et autres titres de placement ;
- ✓ L'exercice de tous droits et obligations attachés auxdits titres ;
- ✓ Tous conseils, études, assistance et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative et comptable, financière et commerciale ;
- ✓ Toutes prestations de service ;
- ✓ La direction de sociétés, la gestion, l'organisation, l'animation financière et commerciale de ses filiales ;
- ✓ La responsabilité commerciale et la gestion des sociétés du groupe ;
- ✓ Acquisition, cession et gestion de tous biens immobiliers et de toutes sociétés à prépondérance immobilière ;
- ✓ L'achat, la vente et la location de tous véhicules automobiles.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, immobilières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten mark

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 37 Avenue Elie de Beaumont 14150 OUISTREHAM à l'adresse suivante : route de Caen 14150 OUISTREHAM.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa du 3- de l'article 11 des statuts de la Société de la manière suivante :

ARTICLE 11 – TRANSMISSION DES ACTIONS

.....

DE :

3- Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, toutes cessions ou transmissions d'actions est soumise à agrément de la Société dans les conditions décrites ci-après.

...

EN :

3- Toutes cessions ou transmissions d'actions est soumise à agrément de la Société dans les conditions décrites ci-après.

...

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs à tout clerc ou employé de l'Office Notarial de DIVES SUR MER (14160) Le Pont de Cabourg à l'effet d'effectuer toutes les formalités postérieures aux présentes prises de décision.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

